

## PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2021

L'an **deux mil vingt et un**, le **seize décembre** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur RICHIN Denis, maire.

**ETAIENT PRESENTS** : BONNARET Vincent, CHAUSSAROT Annie, COUVREUR Fabienne, GABARD Josiane, MAGNIER Jean-Luc, PIGNIER Emmanuelle, POUCHOL Marc, RICHIN Denis, VISAGE Yves.

Mr DANCHAUD Patrice a donné pouvoir à Mme GABARD Josiane.

Mr LOOCK Vincent a donné pouvoir à Mr RICHIN Denis.

Mr MAGNIER Jean-Luc a été nommé secrétaire de séance.



2021-74	PDIPR
2021-75	décisions modificatives
2021-76	acceptation devis marché public « sectorisations »
2021-77	DETR 2022 extension de la salle polyvalente
2021-78	DETR 2022 rénovation des canalisations d'eau potable quartier de l'église
2021-79	Bien de section J648 à Pouchol
2021-80	chemin rural à Pouchol
2021-81	amendes de police
2021-82	tarifs de l'eau 2022
2021-83	loyers terrains
2021-84	autorisation donnée au maire des dépenses
2021-85	délaissé bourg
2021-86	aliénation chemin rural à Bordessoule
2021-87	règlement intérieur et LDG
Questions diverses-Informations	

### **2021-74 PDIPR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 361-1 et L 365-1 du Code de l'environnement,

VU le Code du Tourisme,

VU l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 abrogé par l'ordonnance du 18 Septembre 2000 transférant aux départements la compétence en matière d'établissement des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

VU le décret n°86-197 du 06 février 1986 relatif au transfert de compétence aux départements en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée,

VU la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée,

VU la délibération du 19 mai 2008 de l'Assemblée Départementale approuvant le PDIPR de la Creuse,

VU la délibération n° CD2015-12/3/10 en date du 15 décembre 2015 prise par l'Assemblée Départementale du Conseil Départemental de la Creuse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la mise à jour du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par le Conseil Départemental de la Creuse, les précédents chemins inscrits au PDIPR lors de la séance du Conseil Municipal en date du 10 mars 2015 délibération n° DE2015-005 nécessite une actualisation.
- de la nouvelle procédure d'inscription des chemins au PDIPR
- du projet d'inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstentions :**

- de demander l'inscription des chemins concernés (conformément à la carte du tracé annexée à la présente délibération) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse,

Ces chemins cités ci-dessous, situés sur le territoire de la commune, sont publics ou appartiennent au domaine privé de la commune.

Itinéraires concernés :

1. Grande Randonnée de Pays de la Combraille

Les chemins concernés par ces itinéraires sont :

1. Chemin de Beaulieu à la Champ
2. Chemin de la Goursole
3. Chemin de la Goursole
4. Chemin de Manerol à Chambary
5. Chemin de le Coudert à la Marzelle
6. Chemin de Villemaloux à Cartedeix
7. Chemin de Cartedeix à Lavaud Marteau
8. Chemin de Lavaud Marteau

Les parcelles privées suivantes sont intégrées à la Grande Randonnée de Pays de la Combraille :

A- Parcelles OC7

B- Parcelles OG 964

- de conserver à ces sentiers de randonnée un caractère public et ouvert, praticable toute l'année.

- de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les conventions de passage sur ces itinéraires.

Le Conseil Municipal prend acte de l'assistance du Département de la Creuse pour toutes questions d'ordre technique, administrative ou législative concernant les chemins inscrits ou à inscrire au PDIPR et les itinéraires de randonnée sur le Département.

La présente délibération complète la délibération n° DE2015-005 prise le 10 mars 2015 pour l'inscription des chemins au PDIPR.

## **2021-75 décisions modificatives**

↳ Considérant le budget annexe AEP ;

↳ Considérant les décisions modificatives à réaliser ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre – 0 abstention :***

- Décide des décisions modificatives suivantes :

Cpte 6411 : + 150 euros

Chapitre 022 : – 150 euros

- Charge le maire d'émettre les opérations comptables correspondantes.

## **2021-76 acceptation devis marché public « sectorisations »**

Monsieur le maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 4 octobre 2021 pour le MAPA « travaux- sectorisation du réseau d'eau potable et télégestion/supervision associées ». les offres ont été réceptionnées jusqu'au 10 novembre 2021 à 12 h 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 novembre 2021 à 14 h 30 en présence des membres de la commission MAPA. Deux entreprises ont répondu. La commission réunie le 10 novembre 2021 a effectué l'analyse des plis. La commission propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, que soit retenue :

↳ Entreprise VEOLIA pour un montant de 81 761.50 euros HT, soit 98 113.80 euros TTC

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre – 0 abstention :***

- Retient la proposition faite par la commission MAPA.
- Décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise VEOLIA pour un montant de 81 761.50 euros HT, soit 98 113.80 euros TTC.
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché adapté.

## **2021-77 DETR 2022 extension de la salle polyvalente**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, conformément aux normes pour les établissements recevant du public, notre obligation modifier l'agencement de l'intérieur de la salle polyvalente et de créer des espaces supplémentaires. Il informe le conseil municipal du rapport et de l'estimatif de l'architecte chargé du dossier. Il rappelle la délibération 2020-37 du 18 septembre du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de

Boost'comm'une ainsi que des dossiers éligibles de demandes subvention DETR, DSIL. Il rappelle la délibération 2021-17 du 22 mars 2021.

↻ Le dossier constitué,

↻ L'augmentation des matériaux par rapport à la première estimation,

↻ Le chiffrage actualisé des travaux à prévoir,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre 0 abstentions :**

- Décide de présenter au titre de la DETR 2022 un dossier concernant le réaménagement et l'agrandissement de la salle polyvalente suivant le plan de financement ci-dessous :
  - Dépense prévisionnelle en HT 174 500.00 euros
  - Boost'comm'une 15 660.00 euros
  - DETR (40%) 69 800.00 euros
  - DSIL (30%) 52 350.00 euros
  - Autofinancement 36 690.00 euros
- Ces dépenses seront prévues au budget primitif 2022. Après l'octroi de la subvention, les travaux pourront être réalisés après consultation des entreprises.

## **2021-78 DETR 2022 rénovation des canalisations d'eau potable quartier de l'église**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la vétusté des canalisations du quartier de l'église datant de 1957 et les nombreuses fuites qui impactent notre ressource en eau, d'où la nécessité de procéder à leur remplacement le plus rapidement possible. Il propose de déposer un dossier de DETR concernant les travaux de renouvellement des canalisations sur réseau du quartier de l'église. Il présente au conseil municipal :

↻ Le dossier constitué,

↻ Le chiffrage des travaux à prévoir,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstentions :**

- Décide de présenter au titre de la DETR 2022 un dossier concernant les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable dans le quartier de l'église-centre bourg pour un montant HT de 150 000 euros suivant le plan de financement :
  - DETR 40% 60 000 euros
  - Autofinancement 90 000 euros
- Ces dépenses seront prévues au budget primitif 2022. Après l'octroi de la subvention, les travaux pourront être réalisés après consultation des entreprises.

## **2021-79 Bien de section J648 à Pouchol**

Monsieur BONNARET Vincent sort de la salle. Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier reçu de monsieur BONNARET Vincent informant son souhait d'acheter de partie du bien de section cadastré J648 (plan joint).

↻ Considérant la demande,

↻ Considérant la situation du terrain,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 pour – 0 contre- 0 abstentions :**

- Accepte de vendre les parties souhaitées du bien de section cadastré J648 comme hachurée sur le plan joint sous réserve des résultats du référendum et après consultation des riverains.
- Que le demandeur prenne à sa charge tous les frais afférents à cette transaction (géomètre, notaire etc).
- Demande la mise sous référendum dès réception de la consultation des riverains.
- Fixe la transaction à 1 euros le mètre<sup>2</sup>.

## **2021-80 chemin rural à Pouchol**

Monsieur BONNARET Vincent sort de la salle. Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier reçu de monsieur BONNARET Vincent informant son souhait de régularisation du chemin rural au lieu-dit Pouchol jouxtant les parcelles cadastrées J650, J651 et J652 comme présenté sur le plan joint.

↻ Considérant la demande,

↻ Considérant la situation du terrain,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 pour – 0 contre- 0 abstentions :**

- Donne un avis favorable à l'achat du délaissé de la parcelle cadastrée J652 appartenant à monsieur BONNARET Vincent (hachuré en vert).
- Donne un avis favorable à la demande d'achat d'une partie du chemin rural sous réserve du résultat de l'enquête publique d'usage (marquage rouge),

- Que le demandeur prenne à sa charge tous les frais afférents à cette transaction (géomètre, notaire, commissaire enquêteur, etc).
- Demande la mise à l'enquête publique.
- Fixe les transactions à 1 euros le mètre<sup>2</sup>.

## **2021-81 amendes de police**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention allouée à la commune au titre des amendes de police s'élève à 1 808.54 euros. Il informe le conseil municipal du rapport de la commission des travaux portant sur plusieurs actions sécuritaires par la pose de signalisation.

- ↻ Considérant les travaux prévus concernant la traversée du bourg ;
- ↻ Considérant le rapport de la commission des travaux ;
- ↻ Considérant les devis reçus ;
- ↻ Considérant le budget ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstentions :**

- Décide d'affecter cette somme à des travaux de sécurité de la route de Beaulieu.
- Charge le maire de demander la subvention.

## **2021-82 tarifs de l'eau 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'eau appliqués en 2021.

- ↻ Considérant les tarifs appliqués en 2021 ;
- ↻ Considérant le budget AEP ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstentions :**

- Décide de n'appliquer aucune augmentation sur le tarif de l'abonnement.
- Décide d'augmenter de 3 centimes le tarif de la consommation d'eau.
- fixe comme suit la tarification de l'eau à compter du 1er janvier 2022 :
  - Abonnement : 117,23 €
  - Consommation : le m<sup>3</sup> : 0.73 €.
- Charge le maire de faire le nécessaire.

## **2021-83 loyers terrains**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués concernant les locations annuelles de terrain à l'entreprise Aniorté pour l'année 2021 était de 257,50 euros et de la famille Méjan pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 était de 339.39 euros :

- ↻ Considérant les tarifs appliqués cette année ;
- ↻ Considérant l'évolution de l'indice INSEE ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstentions :**

- Fixe le montant du loyer de l'entreprise Aniorté à 261.11 euros.
- Fixe le montant du loyer de la famille Méjan à 344.14 euros.
- Charge le maire d'émettre les titres.

## **2021-84 autorisation donnée au maire des dépenses**

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstentions :**

- Autorise le maire à engager, à liquider et à procéder au mandatement :
  - ✓ Des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (communal et AEP) de l'année précédente,
  - ✓ Des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets (communal et AEP) de l'exercice précédent.

Budget principal :

- Opération 65 cpte 2188 : 2 500.00 euros
- Opération 67 cpte 2313 : 3 750.00 euros
- Opération 76 cpte 2158 : 1 250.00 euros

Budget AEP :

- Opération 12 cpte 21531 : 9 500.00 euros

## 2021-85 délaissé bourg

Monsieur le maire rappelle la délibération 2021-67 du 18 octobre 2021 concernant l'achat du délaissé cadastré AB 443. Il informe le conseil municipal du courrier reçu de maître Veissier Jean-Pierre, notaire à Auzances (Creuse) nous informant les frais notariés afférents à cette vente.

- ↳ Considérant le montant d'achat ;
- ↳ Considérant le montant des frais concernant la transaction ;
- ↳ Considérant le budget ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstentions :**

- Décide la prise en charge du montant de l'achat de 410 euros, des frais afférents à cette affaire représentant une somme de 620 euros dont 360 euros HT, soit 432 euros TTC d'honoraires de compromis de vente.
- D'inscrire ces montants au budget 2022.

## 2021-86 aliénation chemin rural à Bordessoule

Monsieur le maire rappelle la délibération 2021-68 du 18 octobre 2021 concernant l'aliénation d'une partie du chemin à Bordessoule. Il informe le conseil municipal du courrier reçu de monsieur le sous-préfet nous informant de son inégalité car la décision a été prise moins de deux mois après l'ouverture de l'enquête publique. Aussi, il propose conseil municipal de reprendre la délibération.

- ↳ Considérant les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 septembre 2021 au 27 septembre 2021,
- ↳ Considérant les conclusions émises par madame la commissaire enquêtrice et son avis favorable,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstention :**

- Décide de vendre à Mme PERRICHON Anne-Marie une partie du chemin rural de Bordessoule à 1 euros le m<sup>2</sup>,
- Décide que tous les frais incombant à la transaction restant à la charge du demandeur (géomètre, notaire).
- Autorise le maire à procéder à la vente et de signer l'acte correspondant.

## 2021-87 règlement intérieur et LDG

Monsieur le maire rappelle la délibération 2021-50 du 26 juillet 2021 sur l'adoption du règlement intérieur et des lignes directives de gestion, puis la délibération 2021-58 du 30 août 2021 annulatrice. Il rappelle la délibération 2021-10 portant tableau des effectifs 2021. Le comité technique de la Creuse s'étant réunis le 21 septembre 2021 a émis un avis favorable avec observations concernant la saisine de la validation du règlement intérieur.

- ↳ Considérant les observations du comité technique,
- ↳ Considérant les modifications apportées au règlement intérieur,
- ↳ Considérant le tableau des effectifs 2021,
- ↳ Considérant les lignes directives de gestion,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour – 0 contre- 0 abstentions :**

- Adopte le dossier « lignes directives de gestion ».
- Nomme Mr PATINET Charlemagne pour assistant de prévention.
- Adopte le règlement intérieur ainsi modifié.
- Décide du paiement des 16 premières heures supplémentaires et complémentaires conformément à l'article 5 du règlement intérieur modifié pour les grades portés sur le tableau des effectifs 2021 et à venir à savoir pour 2021 :

Services administratifs :

- Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).
- Adjoint administratif contractuel à temps non complet (17 heures hebdomadaires).

Services techniques :

- Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).
- Adjoint technique principal 2<sup>nd</sup> classe à temps non complet (32 heures hebdomadaires).
- Adjoint technique contractuel à temps non complet (17 heures hebdomadaires).
- Adjoint technique contractuel à temps non complet (4 heures hebdomadaires).

Charge le maire de leurs mises en œuvre.

## Questions diverses-Informations

- madame Chaussarot Annie présente le dossier DICRIM finalisé et informe le conseil municipal qu'il sera mis en ligne et à disposition du public au secrétariat de mairie.
- monsieur Pouchol Marc, en tant que président du GSF de la Goursolle, informe le conseil municipal de la régularisation prochaine des parts sociales du GSF au profit de la commune. Pour des raisons de lutte contre l'incendie, il demande que les chemins à l'intérieur de cette plantation soient nettoyés par les employés municipaux. Avis favorable du conseil.

- monsieur le maire informe le conseil municipal que le ponton de jarment est en cours de réfection, les travaux sont effectués par les services techniques.
- la tournée des bulletins et colis de Noël se fera le week-end des 18 et 19 décembre prochain.
- Mr Vincent Bonnaret fait part au conseil de sa démission du poste de 3ème adjoint pour raison de santé, il indique qu'il restera au sein du conseil municipal.

Fin de séance : 19 heures 45 minutes

Signatures :